



FEDERATION CAMEROUNAISE DE FOOTBALL CAMEROON FOOTBALL FEDERATION

Affilié à la FIFA en 1962, à la CAF en 1963 et à l'UNIFFAC en 1998

COMMUNIQUE FINAL DE LA SESSION DU COMITÉ D'URGENCE DE LA FECAFOOT TENUE LE 06 AVRIL 2024

L'an deux mille-vingt-quatre et le six du mois d'avril, s'est tenue au siège de la Fédération Camerounaise de Football à Yaoundé, une session ordinaire du Comité d'Urgence de la Fédération Camerounaise de Football, sur convocation de son Président, **Monsieur ETO'O FILS Samuel**.

Outre **Monsieur ETO'O FILS Samuel**, président de la FECAFOOT Etaients présents :

- Madame EKO MENDOMO Céline, **1^{ère} vice-présidente** ;
- Monsieur ABDULKARIMOU, **2^{ème} vice-président** ;
- Monsieur DJAMPIR Arthur, **3^{ème} vice-président** ;

Monsieur DJOUNANG Blaise, **Secrétaire Général** de la FECAFOOT rapportait les travaux dont le seul point inscrit à l'ordre du jour portait sur **la crise née de la désignation en date du 02 avril 2024 des membres des structures d'encadrement de la Sélection Masculine "A" (Séniors Fanion) par le Ministre des Sports et de l'Education Physique**.

Le quorum étant atteint, le Comité d'Urgence de la FECAFOOT a pu valablement délibérer conformément aux dispositions **des articles 40 alinéa 17 et 49 alinéa 3, des Statuts de la FECAFOOT**.

Après l'examen du point inscrit à l'ordre du jour le Comité d'Urgence,

- Soucieux du respect de la volonté du premier sportif Camerounais, **Son Excellence Monsieur Paul BIYA**, Président de la République du Cameroun, visant à mettre la loi au-dessus des hommes,
- Soucieux de l'application de cette volonté clairement exprimée en l'espèce dans son Décret N°2014/384 du 26 septembre 2014 portant organisation et fonctionnement des Sélections Nationales de Football,
- Soucieux du respect des Statuts et Règlements de la FIFA, de la CAF et de la FECAFOOT, a pris les résolutions suivantes :

Résolution N°1

A l'unanimité des membres présents, le Comité d'Urgence constate qu'au mépris des textes visés plus haut, la FECAFOOT n'a pas été associée à la procédure ayant conduit à la désignation en date du 02 avril 2024 des membres de la structure d'encadrement de la Sélection Masculine "A" (Séniors Fanion).

Résolution N°2

A l'unanimité des membres présents, le Comité d'Urgence recommande au Président de la FECAFOOT de lui soumettre, en application des articles 4 du Décret N°2014/384 du 26 septembre 2014 et 40 alinéa 11 des Statuts de la FECAFOOT, des propositions de nominations des membres des structures d'encadrement des Sélections Nationales de Football dans un délai de soixante-douze (72) heures.

Fait à Yaoundé, le 06 avril 2024

LE SECRETAIRE GENERAL



DJOUNANG Blaise

